

Gérard Bras,
Professeur en CPGE,

« Hegel, lecteur de Smith ».

Gérard Bras entend montrer que Hegel, qui a fait une lecture attentive de la *Richesse des Nations*, est celui qui élabore véritablement le concept de travail. Furetière en 1690 met l'accent sur la pénibilité du travail et c'est seulement en 1762 dans le *Dictionnaire* de l'Académie que le travail « se dit de l'esprit comme du corps ». Le travail est défini comme une activité sociale dans l'édition 1862 du Robert. Le travail n'est donc pensé dans son horizon et son inscription sociale qu'à compter du 19^{ème} siècle et c'est alors par la totalité que l'élément trouve une intelligibilité.

I- Travail et division du travail selon Adam Smith

La *Richesse des Nations* (I,1) développe les effets positifs de la division du travail, source véritable de l'enrichissement des nations. Le bénéfice en est déjà posé par Platon en *République* II. Elle opère selon trois facteurs : la diversité des besoins humains, la spécialisation qui augmente l'efficacité dans le métier, et les dispositions naturelles qui prédisposent chacun à tel métier plutôt qu'à tel autre. C'est toutefois avec A. Smith que les échanges deviennent constitutifs d'un marché. Et la différence avec Platon tient également à ce que la division du travail n'a pas son fondement dans le besoin (il faut bien aussi produire un surplus pour échanger) mais dans un penchant à l'échange dont Smith fait une donnée anthropologique fondamentale. Le texte de la *Richesse des Nations* sur la bienveillance du boucher rapporte les échanges à l'égoïsme et à l'intérêt, qui fondant le lien social, devient le moyen paradoxal de l'altruisme. Ultime différence avec Platon, la division du travail ne repose pas sur des différences d'aptitude mais les engendre. Il n'y a donc initialement pas si loin du portefaix au philosophe. Hegel enregistre ces remarques de Smith mais il récuse la réduction du travail à l'effort.

II- Hegel : un concept de travail décisif

Les principaux textes de Hegel sur le travail sont à chercher dans *La Philosophie du droit* (1821), *Le système de la vie éthique* (1802), et la première *Philosophie de l'Esprit* (1805). Hegel cherche à caractériser le système des besoins (§189 de la *Philosophie du droit*). Aucun besoin ne peut être satisfait sans la médiation du travail : « l'économie politique est la science qui tient son point de départ de ce point de vue... » Toutefois, les trois paragraphes qui traitent du travail sont rapides et assez décevants. On y trouve quelques affirmations de principe : le travail est nécessaire et les objets de la satisfaction des besoins sont l'effet d'une transformation. On ne consomme jamais que des efforts humains ; le concept de travail se ramène encore à celui d'effort. La *Bildung* relève du travail : travail de soi sur soi médiatisé par la société. Le travail est toujours une médiation. Chacun structure son ouvrage d'après la nature du matériau ou sous l'arbitre d'autrui, faisant ainsi l'épreuve d'une double restriction. L'activité et les talents singuliers à l'œuvre dans le travail doivent être dotés d'une valeur universelle, disponible pour autrui.

- Le travail est une soumission incorporée, un habitus selon les termes de Bourdieu.
- Le travail est du désir réfréné ce qui est constitutif de sa positivité. En limitant le désir, le travail devient formateur ou anthropogène. Il implique de connaître la nécessité naturelle de la matière travaillée. La conscience travaillante se reconnaît dans l'objet travaillé. Le travail est donc une pratique doublement productive. Il est le processus qui articule la réussite dans l'entreprise et la formation de soi. Mais le sujet au travail est confronté à la dimension sociale dans laquelle il s'inscrit et qui limite son arbitre singulier.

- Puisque le travail est pris dans la logique de l'utilité sociale, il faut que les talents du travailleur possèdent une valeur universelle.

Le paragraphe 198 tire la double conséquence de la division du travail. Premièrement, il est possible de parler du travail en général comme effort parce que tous les travaux tendent à cette simplicité abstraite qui fonde l'identité de la diversité des métiers. Apparaît une scission de la société entre les deux pôles de la richesse et de la pauvreté. Hegel est attentif à la formation d'une classe formée par le prolétariat d'usine. C'est l'objet du paragraphe 243 qui voit la formation d'une classe déclassée, matériellement et spirituellement. Toutefois Hegel déplie cette conséquence comme une évidence sans rendre compte du processus par lequel le travail conduit à cette bipolarisation économique.

Le jeune Hegel du *Système de la vie éthique*

Le travail est d'abord désir réfréné, jouissance suspendue. Il faut alors s'intéresser au moyen terme, à la médiation entre le désir et la satisfaction qu'est le travail. Le travail n'est plus compris comme effort mais comme intermédiaire. En quoi consiste cet intermédiaire ?

Il consiste en premier lieu dans la prise de possession ou appropriation d'une matière à transformer. Aux paragraphes 26 et 27 du *Second Discours sur le Gouvernement civil*, Locke fonde la propriété sur l'effort d'appropriation de l'objet du désir. Chez Hegel, l'appropriation est la prise de possession de la matière à travailler sans que la question de la propriété ne soit posée. Le sujet se confronte à la matière, la nie comme telle et l'informe. L'idéal se fait réel ; le réel doit se soumettre à l'idéal. Mais la réflexion de Hegel est surtout féconde par la place qu'il accorde dans la définition du travail aux instruments. Le rapport du subjectif et de l'objectif se réalise à travers l'outil.

Lecture du texte p. 124 : L'outil est plus haut que le travail lui-même. L'activité de travail est une médiation entre le sujet qui a un projet et le produit réalisé. Mais on ne peut rendre de l'activité qu'en accordant l'attention à l'outil par lequel elle s'accomplit. Celui-ci est d'abord la mise en œuvre de l'intelligence en vue de la moindre dépense subjective. En second lieu, l'outil est concept réifié ou règle objectivée. Il suppose une forme d'objectivation de la rationalité. Il est le principe de l'évolution historique du travail.

III- la loi du moindre effort

Jacques Moutaux propose une approche matérialiste du travail, c'est-à-dire attentive à la réalité de sa mise en œuvre. Il s'agit bien de comprendre comment le sujet se forme par et dans le travail. Mais le travail n'est pas effort, il est même le contraire. Dans son article « travail et philosophie », il pose ainsi deux lois fondamentales : la loi d'effacement du travail et la loi du moindre effort. Le mérite tient à l'habileté et non au travail ou à l'effort : « l'efficacité est l'éthique du travail ». Toutefois la loi du moindre effort n'est pas la loi du moindre travail. La troisième loi du travail est ce que l'on pourrait appeler la loi de « la triche » (cf. Yves Clos et Yves Schwartz). Bien travailler, c'est tricher, au sens peut-être que les Grecs donnaient à la *métis*. Tricher appartient au vocabulaire de la couturière, qui ne respecte pas à la lettre le patron du vêtement et l'adapte. Le travail est donc ruse et l'outil le moyen de cette ruse dont use le travailleur pour s'économiser. La ruse de l'homme consiste à capter les lois naturelles, à retourner leur nécessité au service d'un monde humanisé. L'instrument est alors « ruse de la ruse ».

Il faut également revenir sur la question de la division du travail. La simplification des tâches a pour conséquence la possibilité de la mécanisation. Sous ce point de vue, la division technique du travail ne coïncide pas avec la division sociale des tâches. G. Bras lit ici un extrait de *La Richesse des Nations* dans lequel un enfant qui cherche à s'épargner de la peine, trouve le moyen d'améliorer le fonctionnement de la chaudière à cylindres. En réalité, Marx a bien montré que les instruments de travail sont les « exposants des rapports sociaux » et non ce qui de fait allègeraient la peine du travailleur. La grande pauvreté est engendrée par la rémunération moindre que reçoit le travail simplifié. Le salaire est indexé au prix des marchandises qui varie et n'est pas l'objet d'un

calcul rigoureux. Dans la relation domination/servitude, maître et serviteurs sont deux figures définies par leur inégalité. Le maître n'a pas mené un combat mais il s'est approprié l'excédent. Ainsi sa position est économique-sociale et non le terme d'une lutte symbolique. S'il y a lutte, elle consiste dans l'effort d'appropriation du travail de l'autre, ce qui se traduit économiquement par la production de la plus-value (appelé aujourd'hui survaleur) et qui explique le machinisme ainsi que la pauvreté.

Compte-rendu établi par Jeanne Szpirglas.